

Compte rendu de conseil municipal
Séance du 21 mai 2024

Étaient présents :

D.DUPILLE, F.BACHTER, A.HAROUARD, E .LOJTEK, B.DIAS PEREIRA, J.LOPEZ, J.RANçON,
C.FRANCOLIN

Absents: B.MIGNOT, F.DEVAUX

ORDRE DU JOUR

Eclairage Public - AERIEN - Chemin du Tour de Ville

Le Conseil Municipal exprime le souhait de réaliser les travaux suivants et de demander leur inscription au programme travaux du SE60 :

Eclairage Public - AERIEN - Chemin du Tour de Ville

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 21 mai 2024, s'élève à la somme de **4 938,43 €** (valable 3 mois)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - AERIEN - Chemin du Tour de Ville**
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2024** les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

~ Les dépenses afférentes aux travaux **1 358,07 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

~ Les dépenses relatives aux frais de gestion **308,65 €**

Hangar communal : Validation des devis (eau, électricité)

Les élus ayant sollicité VEOLIA, le SE60 et ENEDIS afin de brancher le hangar communal aux réseaux et après réception des différents devis en mairie (eau, électricité), les élus discutent sur le projet.

VEOLIA= 3 226.32 € TTC

SE60 = 4 844 € TTC

ENEDIS = 2000 € TTC

Jugeant les dépenses trop importantes par rapport aux besoins actuels, les élus à la majorité (7 contre et 1 pour) décident de ne pas engager les travaux et verront par la suite si l'achat d'un groupe électrogène et d'une cuve à eau seraient nécessaires.

Eclairage public : Baisse d'intensité

M le Maire propose aux élus le devis d'EIFFAGE (responsable de l'éclairage public sur la commune) permettant de baisser l'intensité de l'éclairage public s'allumant à 80% vers une baisse à 50% à partir de 23 heures jusque 4 heures du matin.

Après avoir voté, les élus à la majorité (5 pour et 3 sans vis) valident le devis pour la somme de 1836.30 € HT.

Elections européennes : Organisation du bureau de vote

Les élus organisent les permanences de tenue du bureau de vote du 9 juin prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour. La séance est levée à 20h43